



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

QUESTION N°10

CENTRE DE TRI – MARCHÉ D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI - LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET SIGNATURE DU MARCHÉ

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

RAPPORTEUR : Madame WAROT

28 SEP. 2022

En 2018, le SMLA avait engagé une étude sur les scénarii possibles de mode de tri des recyclables pour le territoire du SMFM et de la CABBALR. En 2020, aucune collectivité : SMICTOM des Flandres, SIROM Nord, CAPSO et CCPL n'ont donné, de suite, à cette étude.

En 2021, le SMLA, le SMICTOM, SIROM, la CAPSO et la CCPL ont été conviés dans les locaux de la CABBALR pour y étudier la faisabilité d'une étude pour la construction d'un centre de tri commun à nos territoires. Lors d'un COPIL, les conclusions de cette étude ont été présentées aux élus : installation d'un centre de tri dans un bâtiment situé à Lillers. Aussi, les élus des différentes structures ont décidé de ne pas poursuivre cette collaboration.

En date du 28 janvier 2022, les élus du SMLA, de la CAPSO, de la CCPL, du SMICTOM et du SIROM ont décidé de donner mandat au Syndicat Mixte Flandre Morinie pour poursuivre les études nécessaires à la construction d'un centre de tri et de confier la totalité des déchets recyclables issus de la collecte sélective au SMFM dès l'ouverture de celui-ci.

Pour le 28 février le SMFM a déposé un dossier de candidature au 5^{ème} et dernier appel à projet de CITEO. Un Assistant à Maître d'Ouvrage a été recruté pour réaliser cette étude et lancer les différents appels d'offres. Le centre de tri ouvrira ses portes pour le 1^{er} janvier 2026.

A compter du 31 décembre 2022, les EPCI, ayant compétence collecte, passeront en ouverture de consignes. L'ensemble des plastiques pourront être déposés dans le bac de collecte sélective pour ensuite être triés en centre de tri. Le SMLA a déposé un dossier auprès de CITEO pour faire acter le fonctionnement du centre de tri pendant cette phase dite transitoire allant du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2025.

Les 2 collectivités orientent leur collecte sélective de la façon suivante :

- *Plus de verre en porte à porte, donc plus de verre en centre de tri*
- *Les Fibreux devront être déposés dans les Bornes d'Apports Volontaires,*
- *Les emballages en plastiques et en métal (acier et alu) sont collectés en bac en porte à porte.*

Le centre de tri d'Arques pourra parfaitement trier ces déchets moyennant quelques modifications sur des tapis et goulottes de sortie. Le choix technique retenu après accord de CITEO est :

Sortie des catégories suivantes : des aciers, alu, journaux magazines, cartons, Emballages Liquides Alimentaires, les plastiques souples, les PET clairs (bouteilles transparentes et bleues claires) et le flux de Développement qui reprend tous les autres plastiques.

Les repreneurs seront contactés pour une offre de rachat des matières à l'exception du flux de développement qui est repris par Citéo à 0 euros. Les collectivités de collecte recevront directement, comme cela se fait actuellement, les soutiens CITEO.

Notre marché d'exploitation confié à Récup'Aire arrive à échéance le 30 décembre 2022. Il est donc nécessaire de relancer un marché d'exploitation, en tenant compte de toutes ces modifications. Le marché débutera le 31 décembre 2022 pour se terminer le 31 décembre 2025, avec la possibilité de renouveler 2 fois 6 mois et ceci pour faire face, le cas échéant, à des retards dans la mise en service du nouveau centre de tri.

Aussi, au vu de ce qui précède, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, pour :

- Autoriser le Président à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exploitation du centre de tri d'Arques, marché avec formalités (appel d'offres européen)
- Autoriser le Président à signer le marché d'exploitation du centre de Tri. Une information sera donnée aux membres du comité syndical après signature.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

28 SEP. 2022

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT**

Bertrand PETIT

Rendu(e) exécutoire
Le... 06/10/2022
Le Président.

Bertrand PETIT

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre 2022 à 19H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 21 septembre 2022.

ETAIENT INVITES

- Monsieur PETIT Bertrand – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames CANARD Céline Marie, BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain et TILLIER Patrick, Délégués Titulaires

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur PETIT Bertrand – Président,
- Mesdames WAROT Sophie et WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEN AMOR Rachid, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, DUPONT Franck, ROUSSEL Benoît et WYCKAERT Gérard, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, SEILLIER Christine et VASSEUR Françoise, Déléguées Titulaires,
- Messieurs AGEORGES Benoît, CORDIER André, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, PRUVOST Mathieu et TELLIER Alain, Délégués Titulaires

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Mr LEROY Christian, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mr WYCKAERT Gérard, Vice-Président
- Mr BEE Didier, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mr CORDIER André, Délégué Titulaire
- Mr MEQUIGNON Alain, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Mme VASSEUR Françoise, Déléguée Titulaire
- Mr BOULET Michel, Délégué Titulaire est remplacé par Mr OBOEUF Gérard, Délégué Suppléant
- Mr MARQUANT Francis, Délégué Titulaire est remplacé par Mr MARTINOT Michel, Délégué Suppléant
- Mr SABLON Frédéric, Délégué Titulaire est remplacé par Mme BAUDEQUIN Odile, Déléguée Suppléante
- Mr CAINNE Louis, Délégué Titulaire est remplacé par Mr WOJTKOWIAK David, Délégué Suppléant
- Mr DECOSTER François, Délégué Titulaire est remplacé par Mr BOIDIN Philippe, Délégué Suppléant
- Mr LEFAIT Jean-Paul, Délégué Titulaire, est remplacé par Mr LAMIRAND Jean-Pierre, Délégué Suppléant